

Mesdames et Messieurs Les Président(e)s de Clubs employeurs

Paris, le 29 juin 2015

Objet : La FFTT vous propose d'adhérer au CoSMoS à tarif réduit

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) est l'organisation patronale qui représente l'ensemble des employeurs du sport, sur le territoire national, lors de toutes les négociations relatives à la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS).

Le CoSMoS garantit par ailleurs à ses adhérents, employeurs du sport, un accompagnement juridique en droit du travail et dans l'application de la CCNS.

Dans un contexte de professionnalisation du secteur sportif et afin de vous permettre de sécuriser votre relation de travail avec votre (vos) salarié(s), la FFTT propose aux Clubs employeurs d'adhérer au CoSMoS, pour l'année 2015, à un tarif réduit variant selon le nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) au sein du club :

- Si le club compte jusqu'à 7 salariés ETP : cotisation de 50 € / an ;
- Si le club compte plus de 7 à 20 ETP : cotisation de 100 € / an ;
- Si le club compte plus de 20 à 50 ETP : cotisation de 175 € / an.

Cette adhésion vous permettra d'accéder aux services suivants du CoSMoS :

- des outils actualisés à votre disposition sur le site Internet du CoSMoS : www.cosmos.asso.fr
 (ex : modèles de contrats de travail, fiches pratiques, newsletters d'actualités juridiques);
- des sessions de formation (ex : gestion salariale...) à un tarif préférentiel ;
- des juristes spécialisés qui répondront à vos questions (ex : aide au choix et relecture de contrats de travail, gestion du temps de travail, rupture du contrat de travail) par l'intermédiaire du Coordinateur CoSMoS à la FFTT.

Afin que vous puissiez bénéficier rapidement des services du CoSMoS, **nous vous invitons, d'ici le 17/07/2015, à renseigner le bulletin d'adhésion en ligne** en cliquant sur : https://docs.google.com/forms/d/1flECmG5c2BquMsA8SNgaANQznNhoziBNbQCL84HjcQY/viewform

Dès que vous l'aurez complété, vous recevrez ce bulletin renseigné, par email, au format PDF.

Vous devrez alors imprimer ce bulletin PDF, le signer et l'envoyer, accompagné d'un chèque en règlement de la cotisation correspondant au nombre d'ETP dans votre club, par voie postale, au :

Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS) 1, avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 Dès enregistrement de votre règlement, le CoSMoS se chargera de vous transmettre vos identifiants personnalisés de connexion au site Internet (n° d'adhérent et mot de passe).

Pour plus d'informations ou toute question (ex : comment remplir le bulletin d'adhésion), n'hésitez pas à contacter directement Matthieu MARTIN, Coordinateur CoSMoS à la FFTT, par téléphone au 01 50 94 50 28 ou par mail à matthieu.martin@fftt.email.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations pongistes les meilleures.

Christian PALIERNE

Président